

Le prix Jacques Tymen

L'Association d'économie sociale (AÉS) a pour objectif de favoriser la recherche, la diffusion des travaux et les relations entre les chercheurs dans tous les domaines de l'économie sociale. Afin d'encourager les jeunes chercheurs à s'investir dans le champ de l'économie sociale, l'AÉS attribue un prix de thèse et un prix de mémoire dénommés « **Prix Jacques Tymen** » en hommage à l'un des fondateurs de l'association. Cette année le jury a attribué un prix de mémoire à Sylvain Celle et, compte tenu de leur qualité, deux prix de thèse récompensant Nicolas Da Silva et Léonard Moulin.

Le mémoire de **Sylvain Celle**, intitulé « *L'esprit coopératif dans l'entre-deux-guerres : les registres de justification du mouvement coopératif dans les transformations idéologiques du capitalisme français (1919 – 1939)* », a été dirigé par Anne Fretel et soutenu à l'Université de Lille I. Ce mémoire propose une analyse institutionnaliste des registres de justification du mouvement coopératif dans les reconfigurations idéologiques du capitalisme français de l'entre-deux-guerres (1919-1939). Cette recherche porte plus particulièrement sur les écrits coopératifs d'une génération d'auteurs de cette période : Hyacinthe Dubreuil, George Fauquet, Bernard Lavergne, Marcel Mauss et Ernest Poisson. En première partie de ce mémoire, l'auteur dresse un aperçu assez général des évolutions du mouvement coopératif et du capitalisme français durant l'entre-deux-guerres. Dans la deuxième partie, il analyse les tensions entre les justifications coopératives et l'émergence du néo-libéralisme dans les écrits de Lavergne et Dubreuil. Enfin, la troisième partie est consacrée à la place du mouvement coopératif dans les transformations de l'idéologie socialiste autour des écrits de Poisson, Fauquet et Mauss.

La première thèse récompensée, celle de **Nicolas Da Silva** est intitulée « *Instituer la performance : une application au travail du médecin* ». Elle a été dirigée par Philippe Batifoulier et soutenue à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

La thèse de Nicolas Da Silva montre que l'émergence de la logique de performance marque un changement majeur dans les stratégies publiques ou privées de management des ressources humaines. La relation médicale est exemplaire de cette évolution. Alors qu'historiquement les négociations entre l'État et les médecins portaient exclusivement sur des problématiques de prix, depuis le début des années 1990, la régulation publique se fait par les pratiques. La première partie est consacrée à une analyse critique de la théorie économique du comportement médical quand elle cherche à appréhender la performance et la façon de la rémunérer. L'auteur, grâce à la prise en compte de la spécificité du bien « santé » et à l'introduction de préférences sociales dans la fonction d'utilité du médecin, montre que ce concept de la théorie économique standard ne permet pas d'obtenir des résultats robustes pour la politique publique. La seconde partie est consacrée à une évaluation empirique et statistique de la rémunération de la performance médicale et de

ses conséquences. Elle montre que l'efficacité de ce mode d'intervention publique ne fournit pas les résultats anticipés. Dans la troisième et dernière partie, l'auteur élargit le champ de l'analyse après avoir fourni une explication solide de la faible efficacité des dispositifs de paiement à la performance. Il conduit alors une analyse historique du contexte théorique et politique dans lequel ce concept a émergé en mobilisant les apports de l'économie institutionnaliste.

En définitive, ce travail de recherche montre que l'institution de la performance n'est ni efficace ni efficiente. En conduisant à de nombreux effets pervers, elle se fait au détriment des intérêts des patients et des médecins de première ligne. L'injonction à la performance ne conduit pas à améliorer la qualité des soins et à renforcer la maîtrise des dépenses de santé, contrairement aux objectifs annoncés.

La seconde thèse récompensée, celle de **Léonard Moulin** est intitulée « *Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : enjeux, limites et perspectives* ». Elle a été co-dirigée par David Flacher et Hugo Harari-Kermadec et soutenue à l'Université Paris 13.

Ce travail de thèse est centré sur la mission d'enseignement du supérieur et s'intéresse aux effets des frais d'inscription sur l'accès, le parcours et la réussite dans l'enseignement supérieur. La première partie est consacrée à l'étude théorique des frais d'inscription, en s'intéressant, dans un premier temps, aux motivations à l'introduction de frais d'inscription, ainsi que, dans un second temps, aux effets de la prise en compte de biais comportementaux dans l'analyse économique des frais d'inscription. La deuxième partie de cette thèse s'intéresse aux expériences nationales de mise en place de frais d'inscription et souligne le caractère contrasté des résultats présentés dans la littérature avant de dresser une typologie des contextes institutionnels. Elle propose une analyse des effets de l'introduction de frais d'inscription dans le contexte universitaire français. À partir d'un travail empirique sur l'introduction de frais d'inscription à l'Université Paris Dauphine, l'auteur montre que cette introduction de frais d'inscription renforce les effets ségrégatifs et inégalitaires sans accroître les incitations à l'effort des étudiants. L'argumentaire développé discute une possible généralisation de ses résultats à l'ensemble des universités françaises. Dans la dernière partie de cette thèse, l'auteur revient sur la typologie construite précédemment en discutant de la manière dont un régime institutionnel qualifié de « social-démocrate » pourrait contribuer à répondre aux objectifs d'équité, d'efficacité et de besoins de financement des universités françaises. Par opposition à un système « par capitalisation », dans lequel l'éducation constitue un investissement individuel en capital humain qu'il convient, avant tout, de rentabiliser, l'auteur pose les fondements de ce que pourrait être un régime d'éducation « par répartition », par analogie avec le système des retraites, et définit les conditions de son équité, de son efficacité et de sa capacité à financer l'enseignement supérieur.